

**AVENANT À LA CONVENTION**  
**DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE**  
**RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019**

**ENTRE :**

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, Président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du conseil départemental du

ci-après dénommé le Département, d'une part,

**ET :**

**LA COMMUNE DE DRANCY** domiciliée Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 93701 DRANCY, Cedex représentée par sa maire, Mme Aude Lagarde, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal n° du

ci-après dénommée la commune, d'autre part

**Il est exposé et convenu ce qui suit.**

En application de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Drancy, le présent avenant est conclu pour l'année 2019.

**Article 1 - Programme d'actions**

Pour l'année 2019, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

*Au titre de l'axe 1 Culture et société*

Soutien aux actions de médiation, notamment en direction des élèves des écoles et collèges drancéens (visites commentées, rencontres avec les artistes) et aux actions culturelles (ateliers de pratique) conçues et mises en oeuvre par le service culturel de la ville de Drancy, dans le cadre des expositions présentées au Château de Ladoucette :

- du 14 septembre au 10 novembre 2019 : *Honoré Daumier, actualité et variété*. Cette exposition est conçue en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, à partir du fond Daumier détenu par le Musée. Elle valorise l'oeuvre de l'artiste, dessinateur et lithographe, qui a illustré la vie des plus démunis. Des outils pédagogiques sont élaborés pour les élèves, ainsi qu'un catalogue de l'exposition.

- du 16 novembre 2019 au 5 janvier 2020 : *Sculptures sonores*. Cette exposition interactive, composée de 32 oeuvres, élaborée par l'association "Philémoi, les sculpteurs de sons", mêle arts visuels, musique, science et poésie. Trois propositions complémentaires seront proposées : les *Méta instruments*, sculptures numériques, *les Tiges et rubans frottés* (ardoise, marbre, douelles de tonneau), *les Percussions* (coupoles, tonneaux, Calebasses, cônes, en bois, métal ou bronze).

## **Article 2 - Financement**

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Drancy une subvention de fonctionnement de **10 000 euros**, pour l'année 2019.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Drancy,  
la maire,

Pour le Département  
le président du conseil départemental,  
et par délégation,  
le directeur général des services,

**Aude Lagarde**

**Olivier Veber**